



Procès-verbal n°22

Séance extraordinaire du jeudi 30 janvier 2020 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019
3. Nomination d'un membre de la commission de l'intégration en remplacement de Raphaël Constantin, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune
5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la modification partielle du plan et du règlement d'aménagement local de Thielle-Wavre, secteur Montmirail
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 260'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée du chemin de La Ramée
7. Interpellations et questions
8. Lettres et pétitions
9.
 - a) Communications du Conseil communal
 - b) Communications du bureau du Conseil général
10. Divers

Le président Daniel Jolidon (GCD-PLRT) ouvre la séance et salue la presse, le public nombreux, le Conseil communal in corpore ainsi que toutes les personnes présentes.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **le président** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire **Elia Pecoraro** (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 31 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 17. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 18. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 19. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 4. Brönnimann Erich (ELT) | 20. Muster Michel (PSLT) |
| 5. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 21. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 6. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 22. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 7. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 23. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 8. Ducraux Armand (ELT) | 24. Planas Michel (ELT) |
| 9. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 25. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 10. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 26. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 11. Glardon Philippe (PSLT) | 27. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 12. Gomes Bruno (PSLT) | 28. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 13. Gonçalves Jorge (GCD-PDC) | 29. Sebhatu Luul (PSLT) |
| 14. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 30. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 15. Lauper Theresia (ELT) | 31. Vaucher Pascal (ELT) |
| 16. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) | |

Excusé(e)s :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 1. Bajrami Belul (PSLT) | 5. Geijo José Luis (GCD-PLRT) |
| 2. Bensimon Nathaniel (ELT) | 6. Luthi Michel (ELT) |
| 3. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 7. Smith Ted (GCD-PLRT) |
| 4. Caron Eric (PSLT) | |

Absent(e)s :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| 1. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 2. Gligorov Ivan (PSLT) |
|----------------------------------|-------------------------|

Par conséquent, **la majorité est fixée à 16.**

A l'issue de l'appel, **le président** demande à l'administration d'envoyer un courrier, conformément à l'article 47 du règlement général de commune, aux conseillers généraux Soorekha Julia Bhimjee et Ivan Gligorov. En effet, ces conseillers généraux comptabilisent plus de 3 absences consécutives non excusées et l'envoi du courrier a pour but de leur rappeler leurs obligations.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Binggeli Maurice (PSLT), président
Butin Yannick (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (GCD-PLRT), vice-président
Rotsch Daniel (PSLT), secrétaire

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Nomination d'un membre de la commission de l'intégration en remplacement de Raphaël Constantin, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Alain Fridez** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune

Le président donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a établi un rapport reprenant une initiative laténienne déposée au Grand Conseil en 2012 et acceptée par ce dernier.

Cela permet, depuis 2020, d'instaurer la suppléance pour les membres du Conseil général. Ce rapport propose une suppléance pour les conseillers généraux, mais pas pour les commissaires, sachant qu'elle est extrêmement compliquée à mettre en place au niveau des commissions. De plus, les commissions requièrent un suivi dans le travail, nécessitant des compétences différentes de celles du Conseil général.

La suppléance sera assurée par 5 conseillers généraux. Dans un groupe, un suppléant sera nommé et pourra remplacer le conseiller général absent lors d'une séance. »

Le président donne la parole aux commissions.

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre commission n'a pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit par le Conseil communal.

Nous ne nous sommes pas revus. Nous avons simplement pris position par voie de circulation (e-mail) et nous appuyons la proposition faite par le Conseil communal.

La note de bas de page figurant dans le rapport laissait entendre qu'il y avait une divergence. Tel n'était pas le cas, mais nous nous posions la question de savoir s'il y avait lieu d'en discuter au sein du Conseil général, mais il ne s'agissait pas véritablement d'une demande expresse. En définitive, nous pouvons dire que nous nous rallions à la position figurant dans le rapport. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance de préparation du 20 janvier écoulé, les membres présents de l'ELT ont pris connaissance et discuté du rapport du Conseil communal relatif à cette révision partielle du règlement général de commune relative à la suppléance des membres du Conseil général.

Comme il s'agit d'installer une certaine cohérence entre les institutions cantonales et communales, la discussion a été brève. Est-ce que cette nouvelle organisation du Conseil général sera de nature à susciter des vocations ou à éviter des démissions ? Nous verrons à l'usage.

Au final, l'ELT a décidé à l'unanimité des membres présents de soutenir cette proposition en acceptant l'arrêté y relatif. »

Alain Fridez (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le GCD a pris connaissance du rapport du Conseil communal visant à adapter notre règlement général afin de mettre en œuvre la proposition du PLR de l'époque, à savoir instaurer le principe des suppléances dans notre Conseil.

Tout vient à point pour qui sait attendre et grâce à l'acceptation du deuxième volet de la réforme des institutions accepté par le Grand Conseil, les modifications de la loi sur les communes et celle des droits politiques qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier de cette année, la possibilité de nommer des suppléants aux membres de leur Conseil général est offerte aux communes.

Compte tenu du principe accepté par notre législatif à l'époque, cela nous permet de mettre en application, avec la précieuse collaboration de notre commission réglementaire, la modification partielle de notre règlement de commune proposée aujourd'hui.

Bien entendu, nous avons également débattu au sujet de la possibilité de suppléance dans les commissions, mais nous nous sommes ralliés à l'avis de notre Conseil communal et nous sommes ravis de voir cette proposition enfin concrétisée arriver sur nos tables aujourd'hui. Le GCD acceptera à l'unanimité la modification du règlement qui nous est proposée ce soir. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est une belle réussite de la commune de La Tène que d'avoir transformé l'essai de l'initiative communale, qui a passé les fourches caudines du Grand Conseil et qui a été acceptée. Nous pouvons être fiers de nous parce que nous nous rendons compte que les communes peuvent, vis-à-vis du canton, comme les cantons le peuvent vis-à-vis de la Confédération, jouer un rôle de proposition plus que de critique permanente. Il s'agit maintenant de mettre en taille les germes que nous avons plantés.

Si nous nous posons cette question aujourd'hui, c'est que le système neuchâtelois est différent des législatifs que nous connaissons dans les cantons du Valais, de Vaud, Fribourg ou Berne. Dans ces cantons, le législatif communal est intitulé assemblée communale ou assemblée primaire. Tout un chacun, citoyen de la commune, peut venir, lorsque ces assemblées sont convoquées, et voter. La différence avec le système que nous connaissons notamment à Neuchâtel est le suivi, la préparation et l'élection par le peuple. Le système neuchâtelois est plus exigeant et nous nous rendons compte que cela n'est pas toujours facile à pratiquer au vu obligations de chacune et de chacun, obligations que n'ont pas les membres de ces assemblées communales.

Le PSLT le rappelle, la solution proposée ici n'est qu'une petite brique à l'édifice souhaité par la commune, au même titre que cette fantastique action du Conseil communal et du comité interpartis de rehausser l'implication démocratique des citoyennes et des citoyens.

En finalité, le PSLT s'est posé la question d'éventuellement introduire un amendement s'agissant de la suppléance des membres des commissions. Nous estimons qu'il est sans doute trop tôt pour proposer un tel amendement et il vaut mieux regarder comment les choses fonctionnent avec ce nouveau système.

En résumé, le PSLT soutient le projet car tout doit être entrepris pour renforcer notre belle démocratie. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'avoir accepté ce rapport. C'est vous, le Conseil général, qui profiterez de cette mesure pour la prochaine législature. Ce sera une expérience intéressante et certainement très profitable pour tous les votes auxquels votre assemblée procédera lors de la prochaine législature. »

5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la modification partielle du plan et du règlement d'aménagement local de Thielle-Wavre, secteur Montmirail

☞ Sortie de Martin Eugster le temps des délibérations et du vote.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la démarche de modifier partiellement le PAL durant une procédure de révision complète du plan d'aménagement communal peut paraître singulière. Toutefois, cette opération de révision complète ne signifie de loin pas que la vie de la commune s'arrête.

Le dossier qui nous occupe ce soir s'inscrit dans l'expression de besoins actuels et qui doivent trouver une réponse. Nous pensons aux activités sportives, en particulier la troupe de voltige, qui a besoin d'infrastructures adaptées et sûres. La détention des chevaux doit également trouver une solution d'amélioration.

Par ailleurs, les activités équestres sont également reconnues par le plan d'aménagement cantonal qui spécifie, dans la fiche de coordination R_34, qu'il y a lieu de renforcer la coordination entre le développement de ces activités équestres, d'assurer le maintien des activités agricoles de base et les

projets de développement du tourisme doux et des loisirs dans une perspective régionale, tout en veillant à préserver la qualité de nos paysages et de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal invite votre Autorité à considérer que sans la création d'une nouvelle zone équestre dans ce secteur et sans ces nouvelles installations, la pratique de la voltige à cheval et la détention même des chevaux à Montmirail seraient compromises. Il en va de la responsabilité des autorités de prévoir les conditions légales et réglementaires pour favoriser ces activités équestres qui s'intègrent parfaitement dans les usages et le cadre du secteur de Montmirail. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom de la commission PAL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission PAL a examiné ce rapport lors de sa dernière séance et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle a accepté ce rapport, estimant que cette modification s'inscrit parfaitement dans le développement du site de Montmirail. En effet, ce type d'activité équestre doit impérativement se développer dans une zone rurale et particulièrement bien adaptée dans la région de l'Entre-deux-Lacs. Elle répond de manière beaucoup plus modeste, mais certes logique et complémentaire au grand manège voisin, de l'autre côté de la Thielle, que nos amis bernois ont aussi implanté dans une zone agricole.

Nous remercions dès lors votre Conseil de soutenir ce rapport. Merci de votre attention. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom de la commission d'urbanisme : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission d'urbanisme soutient le changement du règlement d'aménagement local de Thielle-Wavre, secteur Montmirail.

Nous demandons toutefois au Conseil communal ainsi qu'aux services techniques d'être stricts sur le regroupement de toutes les structures actuelles dans les futurs bâtiments, c'est-à-dire que toutes les petites structures en plastique, les tunnels et tout ce qui entoure le secteur Montmirail soient regroupés dans cette grande halle.

Nous demandons également à la commune d'être vigilante sur le choix des matériaux utilisés dans la construction, au vu du volume du bâtiment. Il serait opportun d'éviter les toitures en tôle ondulée, galvanisées ou brillantes qui se verraient à des kilomètres et de privilégier le plus possible la construction de parois en bois pour entourer la structure du bâtiment.

Nous pensons qu'il serait idéal que ce bâtiment ressemble à un paddock western plutôt qu'à un hangar industriel. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 20 janvier dernier, l'ELT a débattu de ce dossier particulièrement volumineux et documenté, relatif à la modification partielle du plan et du règlement d'aménagement local de Thielle-Wavre, secteur Montmirail.

D'une manière unanime, les personnes présentes ont considéré qu'il serait peu pertinent, voire déplacé de s'opposer à ce projet et de remettre en question l'avenir de l'écurie de Montmirail et la renommée de son école de voltige.

De plus, les assurances données quant à un rétablissement de la situation antérieure en cas de cessation éventuelle des activités équestres sur le site ont renforcé ce sentiment et cette position.

Par conséquent, les membres de l'ELT sont désireux de favoriser l'initiative du centre équestre et ont accepté cette modification à l'unanimité des membres présents. »

Bruno Gomes (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite faire un survol de ce qui se passe en Suisse au sujet du dézonage des terres.

Selon l'office fédéral du développement territorial, depuis des décennies, la Suisse voit sans discontinuer disparaître de bonnes terres agricoles. Environ 1 m² de surface agricole disparaît chaque seconde, soit environ 36% du territoire national. La surface perdue depuis 1985 s'élève à 850 km², soit une réduction de 5.4% en 34 ans.

Ces 12 dernières années, 4.7% de terres arables ont disparu. Chaque jour, 11 hectares de terres cultivables disparaissent en Suisse, soit près de 1.3 m² par seconde. Des terres agricoles sont dézonées

pour y construire quelque chose. Je souhaite signaler qu'il est très important que nous gardions notre terre pour cultiver et obtenir le fruit de la terre pour ses hommes.

Notre groupe est sensible aux buts recherchés, en particulier le maintien de l'installation pour les jeunes sportifs de voltige et l'amélioration des conditions de détention des chevaux. Des inquiétudes se manifestent néanmoins sur le principe de dézonage des zones agricoles ainsi que sur les matériaux qui seront utilisés pour les bâtiments.

Que signifie SDA ? La définition est surface d'assolement. Nous désignons par SDA les terres arables convenant le mieux à l'agriculture. Les SDA constituent environ 40% de la totalité des surfaces agricoles utiles en Suisse. La surface minimale de 438'460 hectares de SDA doit être protégée de toute construction et doit rester disponible pour garantir l'approvisionnement d'un pays en denrées alimentaires à long terme.

Je souhaite revenir sur le plan qui nous a été remis. Nous sommes favorables à ce projet, mais la seule chose que je souhaite dire est que Montmirail demande 2'053 m² de SDA et propose une compensation de 1'203 m² et 1'932 m² (légendes B et C sur le plan). La compensation se fait en donnant d'un côté et en prenant de l'autre côté, ce qui, en finalité, donne un peu plus de terres.

Le Conseil communal doit veiller, avant le commencement des travaux, aux terres qui seront données en retour. Les terres doivent être récupérées et utilisées pour l'agriculture et pas pour autre chose.

Le PSLT souhaite que la qualité du projet soit probante et que le bâtiment s'intègre au mieux dans son environnement.

Le projet est accepté à la majorité, à l'exception de 2 abstentions. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pas d'intervention de haute voltige de la part du GCD. Juste quelques mots pour vous dire que notre groupe soutiendra à l'unanimité la proposition qui nous est faite ce soir, non pas parce que les filles de notre ancien chef de groupe, Pierre-Louis Rochaix, Laure et Maude sont présentes ce soir, mais réellement parce que nous croyons en ce projet.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter les athlètes de l'école de voltige de Montmirail et pour féliciter également les parents, car ces derniers sont souvent oubliés pour tous les déplacements et engagements qu'ils effectuent. Nous félicitons encore l'engagement de Montmirail pour la formation et le soutien aux apprentis qui est très favorable dans cette communauté.

Nous souhaitons bon courage aux membres de l'association qui cherchent à financer leur projet. Nous avons vu que ce sont plus de 300'000 francs qui sont recherchés. Actuellement, votre site internet annonce 4'650 francs trouvés. Nous espérons qu'il y a un petit décalage entre les montants annoncés et ceux réellement trouvés et nous espérons que le bénéfice de notre chasse aux œufs, qui se déroulera le 13 avril prochain, pourra être en partie versé à votre association.

Notre groupe soutiendra à l'unanimité le projet qui nous est proposé. Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le préavis des services de l'Etat est prépondérant pour présenter le document final. Sans son préavis positif, il est évident que votre Autorité n'aurait pas été apte à se prononcer. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le président souhaite bonne chance à l'école de voltige ainsi que beaucoup de plaisir dans leurs activités.

- Applaudissements -

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite exprimer les remerciements du Conseil communal avec une petite ruade de bonheur.

☞ Martin Eugster réintègre l'assemblée.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 260'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée du chemin de La Ramée

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez reçu un rapport au sujet de la réfection du chemin de La Ramée. J'évoque 5 points pour ouvrir le débat.

1. L'enrobé est fissuré suite au tassement du coffre et probablement en raison d'une faible portance de celui-ci. La route a été également réparée à de nombreuses reprises.
2. Avant la construction de ce lotissement, l'eau de surface de la route se déversait librement dans le champ situé en-dessous. Désormais, il y a des maisons et des garages, si bien que la commune est obligée de récolter correctement ces eaux de surface.
3. Nous profitons de cette réfection afin d'élargir le chemin jusqu'aux limites cadastrales. Il s'agit d'un élargissement de 50 à 80 cm afin de permettre le croisement d'un véhicule avec un piéton en respectant les normes en vigueur.
4. Par la même occasion, nous remplacerons la conduite d'eau de boisson et passerons une caméra dans les conduites d'eaux usées. Les défauts éventuels seront détectés et réparés à ce moment-là.
5. Le Conseil communal propose de prélever l'intégralité de cet investissement dans le fonds alimenté par les taxes d'équipement.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir. »

Le président donne la parole aux commissions.

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le mardi 14 janvier lors de sa séance régulière pour revoir les différents points de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir.

Concernant le rapport du Conseil communal au Conseil général pour une demande de crédit d'engagement de 260'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée du chemin de La Ramée, votre commission a étudié le rapport en question. Vu que le prélèvement du montant se fera sur la taxe de réserve en totalité, il n'y aura pas d'impact sur le compte de fonctionnement communal.

Votre commission vous propose en sa majorité de 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention d'accepter le rapport du Conseil communal. Merci. »

Pascal Perret (GCD-PLRT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels (TPSI) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance commune avec la commission de l'environnement et du développement durable du lundi 13 janvier 2020, les membres de la commission TPSI se sont penchés sur le rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit dont il est question ici, rapport précisant par le détail les tenants et aboutissants justifiant ladite demande.

Il convient en préambule de préciser que la commission a siégé valablement malgré l'absence de 2 de ses 5 membres, le quorum étant juste atteint.

En soi, le rapport étant bien détaillé et explicite, il n'a pas appelé beaucoup de commentaires. A la question qui a été posée, M. Tomic a précisé qu'aucun projet de construction n'était prévu à court ou à moyen terme sur la parcelle 1560 située au sud du chemin de La Ramée, ce qui aurait pu entraîner de nouveaux travaux sur une chaussée juste refaite.

Concernant les coûts, nous nous sommes demandé comment avaient été déterminés les montants des honoraires des ingénieurs et géomètres ainsi que celui du coût pour l'élimination des déchets spéciaux. S'agissant de ces derniers, l'élimination de déchets spéciaux en cas de pollution est prévue pour une partie (en cas de présence de HAP), polluant incluant des composés hydrocarbonés et qui sont cancérigènes. Le coût de cette élimination en tant que déchets spéciaux est de 190 francs par tonne.

En ce qui concerne les honoraires, le tarif horaire du bureau d'ingénieurs est réglé par la tarification KBOB et selon la spécification de l'ingénieur, du dessinateur ou encore du secrétariat et définit, selon le nombre d'heures effectuées, le coût du mandat.

Enfin, s'agissant du financement, il est proposé de prélever la totalité de l'investissement de 260'000 francs dans le fonds alimenté par les taxes d'équipement qui se monte à ce jour à plus de 4.5 millions de francs.

Au final, les membres de la commission émettent à l'unanimité un préavis favorable quant à la demande de crédit d'engagement de 260'000 francs. »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le GCD a porté son attention sur cette demande de crédit qu'il a acceptée à une large majorité, estimant judicieux de procéder à la réfection de ce chemin compte tenu de l'état de la chaussée, de l'absence actuelle de canaux de collecte des eaux usées et des eaux claires comme rappelé ce soir par notre conseiller communal Martin Eugster.

Nous exigeons effectivement des privés qu'ils assurent l'infiltration ou l'évacuation par des canalisations des eaux pluviales provenant de leur terrain. Il est dès lors logique et cohérent que la commune en fasse de même pour les eaux de ses routes.

Certains membres ont manifesté leur refus quant à l'ampleur de la dépense par rapport à la durée de vie de la conduite d'eau potable, mais la majorité du groupe a estimé que cette dépense était justifiée et arrivait au bon moment puisque ce quartier de La Ramée, composé de sympathiques villas, a subi d'importantes mutations ces dernières années, liées notamment au départ de nombreuses personnalités de la commune comme Léon Emery ancien conseiller communal, Jean-Pierre Veluzat et Edgar Kolb pour les plus connus. De nouvelles familles ont transformé, densifié et construit de nouvelles habitations fort bien intégrées, apportant à notre commune une nouvelle richesse et de nouveaux contribuables.

Il est dès lors logique que la commune qui a encaissé les taxes d'équipement de ces constructions fasse sa part et termine ce beau quartier du périphérique ouest de Marin.

Je profite en outre de rappeler au Conseil communal qu'il sera important de songer dans sa planification financière à refaire les routes de Foinreuse et de la Falaise qui sont légèrement dégradées car aussi anciennes et sans caisson digne de ce nom. Cette dégradation s'accroîtra après le passage des camions de chantier du futur quartier « Derrière chez Menod » dont le plan de quartier a été approuvé récemment par notre Conseil communal. Il est donc important d'y penser, mais de les refaire après ce chantier. Merci de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du lundi 20 janvier, l'ELT a étudié attentivement la demande de crédit de 260'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée et du chemin de La Ramée.

Le chemin comporte de nombreuses fissures et affaissements. Afin d'augmenter la sécurité des nombreux piétons et cyclistes qui empruntent ce chemin pour se rendre au bord du lac, il sera modestement élargi.

L'intégralité de cet investissement sera financée par le fonds des taxes d'équipement. C'est à l'unanimité des membres présents que l'ELT a approuvé cette demande de crédit. »

Manuel Carneiro Costa (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du jeudi 23 janvier dernier, le PSLT a pris connaissance et a pu discuter du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la demande de crédit d'engagement de 260'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée du chemin de La Ramée.

Au vu de l'âge de cette conduite qui date de 1977 (qui a donc déjà vécu plus de 40 ans) et de la route qui n'a pas beaucoup de trafic mais qui est dans un état bien dégradé suite aux travaux de construction des nouvelles habitations, le PSLT relève que c'est l'occasion de remettre en état cette route ainsi que la conduite d'eau qui risque de se dégrader davantage.

D'autant plus, ces travaux seraient entièrement financés par le fonds d'investissement alimenté par les taxes d'équipement qui se monte à plus de 4.5 millions de francs à ce jour.

C'est donc sans grandes discussions que l'unanimité des membres présents a donné un accord favorable à la demande de crédit d'engagement sollicitée.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 29 voix pour et 1 contre. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour votre confiance. Nous attaquerons bientôt cette réfection et j'ai entendu les désirs des autres personnes de nos villages. Merci. »

7. Interpellations et questions

Néant.

8. Lettres et pétitions

Néant.

9. a) Communications du Conseil communal

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous savez tous qu'une action interpartis est actuellement en cours au sein de la commune.

Dans cette action, nous réunissons les citoyens afin de leur expliquer le fonctionnement de la commune. Dans ce cadre, un quiz a été élaboré à l'attention des citoyens. Aujourd'hui, j'ai pensé à une nouvelle question pour ce quiz, qui s'adresse aux conseillers généraux. Est-ce que quelqu'un peut nous dire ce qu'il se passera le samedi 4 avril prochain ?

La commune organisera une journée portes ouvertes pour montrer à la population le personnel communal, les nouveaux locaux ainsi que les véhicules nouvellement acquis.

Les groupes politiques pourront avoir une surface de 12 m² à disposition dans l'ancien hangar des pompiers dans laquelle ils pourront se présenter. Les membres des groupes pourront donc être présents et expliquer leur rôle.

Demain, vous recevrez tous une invitation officielle de la part de la commune, mais je tenais à vous rappeler de réserver cette date et à vous y préparer, à savoir si vous y mettez une tente, un tipi, une table basse ou un salon pour rendre votre surface politique agréable et attirer le maximum de public. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous informe que notre nouvelle agente de sécurité publique est présente ce soir.

J'ai ainsi le plaisir de vous présenter Dora Marques Lopes.

- Applaudissements -

Pour vous la décrire en quelques mots, Dora Marques Lopes est une jeune maman de 33 ans. Elle est au bénéfice de 2 formations préalables, employée de commerce et horlogère. Manquant de possibilités de communication et de partage dans son précédent emploi, Dora Marques Lopes a pris la décision de se reconverter dans la police de sécurité territoriale.

Par son enthousiasme et ses grandes qualités humaines, Dora Marques Lopes nous a simplement convaincus de l'engager. Elle a donc pris ses fonctions en ce début d'année 2020 et a effectué son premier jour de travail le 6 janvier.

Dans le cadre de ses missions, Dora Marques Lopes partagera par moitié son temps de travail entre les territoires de La Tène et d'Hauterive, avec qui une collaboration a été convenue.

Dora Marques Lopes a déjà été assermentée par les conseillers communaux de La Tène et d'Hauterive le 20 janvier dernier et elle sera prochainement assermentée par les autres communes de l'Entre-deux-Lacs.

A noter que Dora Marques Lopes doit encore suivre la formation d'agent-e de sécurité publique, ce qu'elle fera ce printemps auprès de l'académie de Savatan d'avril à juillet, car malheureusement, aucune formation identique n'est dispensée en 2020 par le centre interrégional de formation de police de Colombier.

Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil. De notre part, nous lui souhaitons la bienvenue ainsi que beaucoup de plaisir dans sa nouvelle profession. »

- Applaudissements -

Le président souhaite la bienvenue à Dora Marques Lopes et lui indique qu'il s'agit d'une commune calme.

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

10. Divers

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, « Citoyennes et citoyens en éveil. » Nous sommes tous des citoyennes et citoyens en éveil.

Vous trouverez sur la table à l'entrée de la salle des autocollants qui arborent ce logo, qui est l'œuvre de Ivan Moscatelli. Ce logo a été choisi par le groupe interpartis auquel le président de commune a fait allusion tout à l'heure.

Ce groupe interpartis s'attache à sensibiliser la population de s'investir le plus possible dans la vie communale, comme nous le faisons tous ici. A ce propos, vous avez déjà pu lire 2 articles dans le Bulcom, le premier ayant paru le 10 janvier et le second paraîtra demain. Celui-ci traitera de l'école en général, mais plus particulièrement expliquera comment nous en sommes arrivés à faire une fresque sur le collège de Wavre. Cela expliquera à la population en quoi consiste un amendement, de quelle manière il a été amené au sein de cet hémicycle ainsi que la façon dont il a été traité.

La population est invitée à venir discuter de ce projet samedi à 11h au collège de Wavre. Les membres du groupe interpartis seront présents, ainsi que Théo Jeannet de la RTS. En effet, M. Jeannet est en train de monter un reportage relatif aux élections communales dans le canton de Neuchâtel.

Je vous invite donc à venir nous soutenir dans cette action. »

Daniel Rotsch (GDC-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je demande aux personnes qui participent à la sortie du 8 février prochain (visite de l'écoquartier de Meyrin) d'avoir la gentillesse de venir vers moi. En effet, nous devons trancher sur le moyen de transport à utiliser. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je m'exprime au nom de la commission de l'environnement et du développement durable (ComEDD), en l'absence de notre président Ted Smith qui est retenu et absent ce soir.

Je rappelle que c'est un peu dans le cadre de Citoyennes et citoyens en éveil, mais surtout dans le cadre du débat sur la problématique des écopoints et des incivilités. Nous avons prévu, le samedi 15 février prochain, entre 8h et midi, de réunir les membres de la ComEDD à l'écopoint de la gare BLS dans le but de mener une action bénévole avec les membres de la commission afin de sensibiliser les citoyens non seulement au tri des déchets, mais dans le cadre du lien de l'éveil. En effet, nous souhaitons rappeler aux gens que les écopoints existent grâce à notre engagement politique et grâce à ces citoyens-là, nous arrivons à faire des économies sur l'évacuation des déchets. Merci à tous ceux qui, non membres de la ComEDD mais néanmoins volontaires, souhaitent nous rejoindre pour participer à cette action sympathique. Merci de votre attention. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour mettre les bouteilles dans la benne de l'écopoint tout en respectant les bonnes couleurs, il faut commencer par les vider et c'est pour cela que le PSLT vous invite à un apéritif à l'issue du Conseil général du 12 mars. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** adresse ses remerciements à la presse, au public, au Conseil communal ainsi qu'aux membres du Conseil général et clôt la séance à 20h53.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

D. Jolidon

E. Pecoraro